



PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du samedi 13 avril 2024**

L'An Deux Mille vingt-quatre, le treize avril à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du neuf avril, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

L'appel nominatif des conseillers municipaux est effectué et le quorum est constaté.

Le procès-verbal du conseil municipal du mardi 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Présents (11) : Mme LE LUHERNE Nathalie, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. ETIENNE Didier, Mme GEORGES Régine, M. BROHAN Guénaël, Mme EVENO Joëlle, M. FERIR Michaël, M. DENIS Jean-Marc, Mme DANIEL Cécile, M. BURBAN Thierry, Mme LOUIS Lydia

Absents excusés (5) : Mme ROCHER Gwladys, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, Mme DREANO Françoise, M. LORIC Stéphane

Absents non excusés (2) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LORIC Martine

Secrétaire de séance : Mme GEORGES Régine

Présents : 11

Votants : 11

Ordre du jour :

1. Vote des taux de fiscalité 2024
2. Questions diverses

Délibération n°2024/04/13-01 – Vote des taux de fiscalité 2024

Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-2 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1639A ;

Considérant que la délibération n°2024/03/26-03 intitulé « Vote des taux de fiscalité 2024 » ne respecte pas la règle de lien entre les taux ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition locale pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **43.11 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **59.60 %**
- Taxe d'habitation : **19.34 %**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

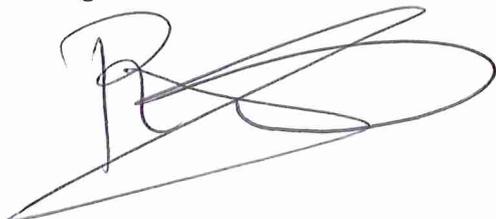
- **DE RETIRER** la précédente délibération n°2024/03/26-03 intitulé « Vote des taux de fiscalité 2024 »
- **D'APPROUVER** les taux de fiscalité ci-dessus
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 10h15.

Le secrétaire de séance

Régine GEORGES



Le maire

Nathalie LE LUHERNE

